

**PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire
du samedi 15 octobre 2022**

Comité départemental de Paris de la FFESSM

Siège social : 151 rue Léon-Maurice Nordmann, 75013 Paris

L'an deux mil vingt-deux, le quinze octobre à dix-neuf heures sept minutes, les membres de l'association se sont réunis à Paris sur convocation du comité directeur en date du 28 août 2022.

L'assemblée est présidée par Madame Sophie LE MAOUT en sa qualité de présidente. Le secrétariat est assuré par Monsieur Christophe BADESCO en sa qualité de secrétaire général.

La présidente constate que dix-neuf clubs sont présents et vingt-sept sont représentés, totalisant 118 voix sur 162.

La Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée, que le quorum est atteint et qu'elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise (le quorum étant de 41 voix).

Le comité régional Ile de France est représenté par Monsieur Francis MERLO, président du comité régional.

Puis, la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant, pour cette assemblée générale ordinaire :

- lecture et approbation du rapport de la présidente,
- lecture et approbation du rapport du secrétaire général,
- lecture et approbation du rapport financier relatif aux comptes de la saison 2021-2022,
- quitus pour l'ensemble de la gestion,
- approbation du budget prévisionnel pour l'exercice de la saison 2022-2023,
- vote du projet de résolution : montant de la nouvelle cotisation pour la saison 2023-2024,
- rapport des commissions (ordre alphabétique à partir de A),
- intervention de Monsieur Francis MERLO, président du comité régional Ile de France,
- questions diverses.

Après présentation, le rapport moral de la présidente est adopté à l'unanimité.

Après présentation, le rapport du secrétaire général est adopté à l'unanimité.

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association par la trésorière générale pour l'exercice de la saison 2021-2022, l'assemblée générale approuve à l'unanimité ledit document tel qu'il lui a été présenté.

Le quitus de sa gestion est donné à la trésorière générale pour l'exercice écoulé à l'unanimité.

Après présentation du budget prévisionnel de l'exercice de la saison 2022-2023, l'assemblée générale approuve à l'unanimité ledit budget tel qu'il lui a été présenté.

PREMIERE ET UNIQUE RESOLUTION

Le comité directeur propose de ne pas augmenter le montant de la cotisation pour la saison 2023-2024 (qui restera à 50 euros).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Après présentation du rapport de la commission Apnée par Guillaume SALINIER, président, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Après présentation du rapport de la commission Biologie et environnement subaquatiques par Catherine STELLA, présidente-adjointe, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Après présentation du rapport de la commission Médicale et prévention par Bernard PILLET, président, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Après présentation du rapport de la commission Nage avec palmes par Christophe MORVAN, président, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Après présentation du rapport de la commission Plongée Sportive en Piscine par Christophe BADESCO qui prie les participants de bien vouloir excuser l'absence de Dominique TOYER, président, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Après présentation du rapport de la commission Technique par Stéphane DESJARDINS, président, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

INTERVENTION DE MONSIEUR FRANCIS MERLO, PRESIDENT DU COMITE ILE DE FRANCE

Francis MERLO prie les participants d'excuser l'absence de Jérôme HLADKY (CTS-R).

Un colloque sera organisé au CREPS de Chatenay-Malabry le 10 décembre 2022.

Il n'y aura pas de réunions régionales en fin d'année 2022 pour les moniteurs, les secrétaires, les trésoriers et les présidents : ce sera organisé en février 2023.

Le salon de la plongée : le bassin (pour les baptêmes) sera à nouveau organisé par l'Île de France.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures quarante-quatre minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la présidente et le secrétaire.

**Le secrétaire général
du comité départemental de Paris
Christophe BADESCO**



**La présidente
du comité départemental de Paris
Sophie LE MAOUT**

